Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2025 - 32017 - 1997 B 03006 - 333 928 190 - IB

32017

IB SA

RAPPORT ANNUEL 2024

Société anonyme au capital de 400.000 €
Siège social : 1, place de la Pyramide – Tour Atlantique
La Défense 9 - 92911 PARIS LA DEFENSE CEDEX
333 928 190 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

1. **Rapport de gestion**
 - Activité de la société au cours de l'exercice écoulé
 - Capital social - actionnariat et effectif salarié
 - Proposition d'affectation du résultat
 - Dépenses non déductibles – Mode de présentation des comptes - Méthodes d'évaluation des biens
 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspective d'avenir
 - Faits marquants
 - Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice
 - Situation financière de la société
 - Activité de la société en matière de recherche et de développement
 - Actionnariat des salariés
 - Conventions réglementées
 - Gouvernement d'entreprise
 - Prise de participations significatives, prises de contrôle
 - Activité des filiales et des sociétés contrôlées
 - Régularisation des participations croisées
 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - Information sur les délais de règlement des fournisseurs
 - Résultats des cinq derniers exercices

2. **Les comptes sociaux**
 - Bilan
 - Compte de résultats
 - Annexes
 - Rapport général des commissaires aux comptes

3. **Rapport ad hoc et rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

4. **Projet de résolutions**

cerfa N° 11937*03

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 1

Désignation de l'entreprise : IB SA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 1 Place de la Pyramide - 92911 PAI — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 33 392 819 000 045 — Code APE :

Déclaration souscrite en €				Exercice N, clos le : 31/12/2024				31/12/2023
				Brut		Amortissements, provisions	Net	Net
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				0	0
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		0	0
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE		0	0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	354 708	AG	354 708	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	4 573	AI		4 573	4 573
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	202 745	AK	135 423	67 322	107 871
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		0	0
		Constructions	AP		AQ		0	0
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR		AS		0	0
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 555 826	AU	2 034 440	521 386	709 847
		Immobilisations en cours	AV		AW		0	0
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY		0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
		Autres participations	CU		CV		0	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	0
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0
		Prêts	BF		BG		0	0
		Autres immobilisations financières*	BH	453 225	BI	18 499	434 727	417 643
		TOTAL (II)	BJ	**3 571 077**	BK	**2 543 069**	**1 028 008**	**1 239 935**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL				0	0
		En cours de production de biens	BN				0	0
		En cours de production de services	BP				0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR				0	0
		Marchandises	BT				0	5 600
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 942			1 942	814
	CREANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	8 058 589	BY	50 517	8 008 072	8 011 802
		Autres créances (3)	BZ	1 488 314	CA	4 679	1 483 636	1 677 464
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				0	0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD				0	0
		Disponibilités	CF	3 320 640			3 320 640	3 939 648
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	407 391			407 391	539 584
		TOTAL (III)	CJ	**13 276 876**	CK	**55 196**	**13 221 680**	**14 174 911**
		Charges à répartir sur plusieurs exercices* **(IV)**	CL				**0**	**0**
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				**0**	**0**
		Ecarts de conversion actif* **(VI)**	CN				**0**	**0**
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**16 847 953**	1A	**2 598 265**	**14 249 689**	**15 414 846**

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa

N° 11937 * 03

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 1

Désignation de l'entreprise : IB SA

				Exercice 2024	Exercice 2023
	(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)		DA	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,		DB	124 068	124 068
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	40 000	40 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours)	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	EJ	DG	354 444	354 444
	Report à nouveau		DH	809 871	1 799 319
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 769 209	1 010 551
	Subvention d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	**3 497 592**	**3 728 383**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM		0
	Avances conditionnées		DN		0
	TOTAL (II)		DO	**0**	**0**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	263 501	0
	TOTAL (III)		DR	**263 501**	**0**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0	125 709
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs)	EI	DV	317 567	349 471
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	23 978	30 264
	Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 154 088	6 091 897
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 184 644	4 068 362
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	508 679	740 518
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	299 640	280 242
	TOTAL (IV)		EC	**10 488 596**	**11 686 463**
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED		**0**
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	**14 249 689**	**15 414 846**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10167 * 05 (3)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 [1]

Désignation de l'entreprise : IB SA

			Exercice 2024					Exercice 2023
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	29 084 616	FH	392 843	FI	29 477 459	27 444 435
	Chiffre d'affaires nets*	**FJ**	**29 084 616**	**FK**	**392 843**	**FL**	**29 477 459**	**27 444 435**
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	184 026	173 682
	Autres produits (1) (11)					FQ	135 404	152 280
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	29 796 889	27 770 397
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	964 293	787 480
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 600	9 138
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	16 593 646	16 142 912
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	533 626	570 500
	Salaires et traitements*					FY	5 870 528	6 012 065
	Charges sociales (10)					FZ	2 309 170	2 295 151
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur immoblisations : - dotations aux amortissements*					GA	262 799	251 725
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur immoblisations : - dotations aux provisions *					GB	263 501	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	53 512	38 374
	DOTATIONS D'EXPLOITATION - Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	79 399	50 686
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	26 936 075	26 158 032
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	**2 860 815**	**1 612 365**
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 928	7 864
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	27 928	7 864
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 091	21 160
	Différence négative de change					GS		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 091	21 160
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**9 837**	**-13 297**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	**2 870 652**	**1 599 069**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa

N° 10947 * 03 (4)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 [1]

Désignation de l'entreprise : IB SA

			Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 240	2
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		5 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 240	5 002
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	302	9 355
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	11 164	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 466	9 355
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**-2 226**	**-4 353**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	432 183	234 694
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	667 034	349 470
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	**29 834 057**	**27 783 263**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	**28 064 848**	**26 772 711**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	**1 769 209**	**1 010 551**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	- crédit-bail mobilier *	HP		
	- crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		Obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Code du commerce -articles 9 et 11
Application du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice 2024.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction du rythme et de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels et web	3-5 ans
- Constructions	N/A
- Agencements, aménagements, mobiliers	10 ans
- Installations techniques Matériel et Outillage industriels	3-5 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de conversion ".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

f) Evaluation du Chiffre d'Affaires

Le fait générateur pour la prise en compte du Chiffre d'Affaires est la réalisation de la prestation. La méthode de la prise en compte du résultat au titre des opérations partiellement exécutées à la clôture est la méthode de l'avancement des travaux.

cerfa

N° 10169 * 05

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

5

IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 1

Désignation de l'entreprise : IB SA

	CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA		KB		KC		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	562 026	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagts.*	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*	KV	1 787 086	KW		KX		26 482
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	KY	0	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	966 227	LC		LD		18 472
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES		TOTAL III	LN	**2 753 313**	LO	**0**	LP		**44 953**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	436 143	1U		1V		17 083
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	**436 143**	LR	**0**	LS		**17 083**
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III + IV)	0G	**3 751 482**	0H	**0**	0J		**62 037**

	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I			LT		LU	**0**	1W		
INCORP.	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II			LV		LW	**562 026**	1X		
CORPORELLES	Terrains				LX		LY	0	LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	0	MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			MD		ME	0	MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			MG		MH	0	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels				MJ		MK	0	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers			MM	146 707	MN	1 666 860	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			MP		MQ	0	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS	95 734	MT	888 965	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*			MV		MW	0	MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	0	NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE	0	NF		
CORPORELLES		TOTAL III		0	NG	**242 441**	NH	**2 555 825**	NI		**0**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0U		0V	0	0W		
FINANCIERES	Autres participations				0X		0Y	0	0Z		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				2B		2C	0	2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2 F	453 226	2G		
FINANCIERES		TOTAL IV		0	NJ	**0**	NK	**453 226**	2H		**0**
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III + IV)		**0**	0K	**242 441**	0L	**3 571 077**	0M		**0**

cerfa N° 10172*05

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts).

6

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 [1] retour

Désignation de l'entreprise : IB SA

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	**0**	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	**449 581**	PF	**40 549**	PG		PH	**490 130**	
Terrains		PI	0	PJ		PK		PL	**0**	
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN		PO		PQ	**0**	
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS		PT		PU	**0**	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW		PX		PY	**0**	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	0	QA		QB		QC	**0**	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers	QD	1 303 937	QE	157 423	QF	146 707	QG	**1 314 653**	
	Matériel de transport	QH	0	QI		QJ		QK	**0**	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	739 529	QM	75 991	QN	95 734	QO	**719 786**	
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR		QS		QT	**0**	
	TOT	QU	**2 043 466**	QV	**233 414**	QW	**242 441**	QX	**2 034 439**	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	0N	**2 493 047**	0P	**273 963**	0Q	**242 441**	0R	**2 524 569**	

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissementet rechercheTOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles	TOTAL II	QZ	**40 549**	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Instal.gales., agenc.et amt.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP	157 423	RQ		RR		3D		3E	
	Matériel transport	RS		RT		RU		3 F		3G	
	Mat. Bureau et info, mob.	RV	75 991	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	**233 414**	SC	**0**	SD	**0**	SE	**0**	SF	**0**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		SG	**273 963**	SH	**0**	SJ	**0**	SK	**0**	SL	**0**

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	0
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- L'activité est croissance de +7,4%
- Résultat Net s'élève à 6% du CA

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2024

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur Nominale
Actions composant la capital en début d'exercice	5 000	80 €
Dont actions détenues par CEGOS SA	5 000	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Postes	Ouverture	Affect. Résultat 2023	Résultat 2024	Clôture
Capital	400 000			400 000
Prime de fusion	124 068			124 068
Réserves	394 444			394 444
Report à nouveau	1 799 321	-989 449		809 872
Résultat	1 010 551	-1 010 551	1 769 209	1 769 209
	3 728 383	-2 000 000	1 769 209	3 497 592

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

Dénomination	SIREN	% détention	Capital	Capitaux propres	CA	Résultat Net
néant						

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31 DECEMBRE 2024

Produits Constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	299 640
Produits Financiers	
Produits exceptionnels	
Total	299 640

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31 DECEMBRE 2024

Charges Constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	407 391
Charges Financières	
Charges exceptionnelles	
Total	407 391

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2024

Produits à reçevoir	Montant
Clients factures à établir	296 426
Fournisseurs avoirs non parvenus	0
Total	296 426

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales	966 826
Fournisseurs factures non parvenues	1 595 291
Clients avoirs à établir	88 566
Total	2 650 683

ENGAGEMENTS HORS BILAN

1/ Les engagements de retraite de la société ont été évalués à 418 K€ au 31 décembre 2024 et constituent un engagement hors bilan. Le montant était de 399 K€ au 31 décembre 2023.
Ce montant a été calculé avec les hypothèses suivantes :
Méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté,
Prise en compte d'un taux d'inflation de 2,2 %,
Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3,40 %,
Revalorisation des salaires de 2,7 % jusqu'à 55 ans et 2,2 % au-delà,
Taux de charges sociales : 46 %,
Initiative du départ en retraite : 100 % à l'initiative du salarié

2/ En garantie d'un engagement pour loyer, nous avons consenti le nantissement d'un compte à terme pour un montant de 45 K€.

REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

Donner une telle information reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

NCP3B
19 rue René Jacques
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Siren 910 451 137

FINANCIERE ISTYA
21 Avenue KLEBER
75116 PARIS
Siren 911 192 102

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nous avons provisionné au titre de provisions pour charges les éléments suivants :

- Provision de remise en état des locaux du 3ème étage de la tour Atlantique pour 105,7 K€
- Provision de remise en état des locaux du 3ème étage de la tour Atlantique pour 94,4 K€
- Provision d'indemnité de départ d'un collaborateur pour 58,1 K€
- Provision d'indemnité de départ à la retraite d'un collaborateur pour 5,1 K€

INTEGRATION FISCALE

Le groupe composé de NC3H (société mère), CEGOS SA, NCHH, CEGOS IDET International, Groupe CIMES, ADVANTIS Consulting et de IB est intégré fiscalement.

EFFECTIF MOYEN

	2024	2023
Employés	8,3	9,0
Cadres	51,4	49,0
Techniciens	79,0	83,0
Total	**138,8**	**141,0**

CREANCES ET DETTES DES ENTREPRISES LIEES

Comptes	Montant
Créances :	
Compte client CEGOS 411103751	682 370
Compte client CEGOS 411123714	1 138 028
Compte courant CEGOS	677 179
Compte courant NCHH Intégration fiscale	
Dettes :	
Compte fournisseur CEGOS	513 962
Compte fournisseur NC3H	0
Compte fournisseur CEGOS Holding	0
Compte courant CEGOS	0
Compte dividendes à payer	0
Compte courant NC3H Intégration fiscale	317 566

Le montant des intérêts des comptes courants s'élève :
- en charges financières à 0 €
- en produits financiers à 26013,88 €

LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Il n'y a pas de Valeurs Mobilières de Placement au 31 décembre 2024

LES EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Montant
Provision Organic - C3S	16 761
Ecart de valeur liquidative sur VMP	0
Provision Participation	432 183
Base d'allègement	448 944
Allègement 25%	112 236

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT BAIL MOBILIER

Type	Référence	Redevances restant à payer au 31/12/24	Prix d'achat résiduel des biens
Matériels informatiques	20221373	104 600 €	4 298 €
Matériels informatiques	20213323	0 €	293 €
Matériels informatiques	CAD042857 lot1	4 938 €	1 064 €
Matériels informatiques	CAD042857 lot2	68 202 €	7 259 €
Matériels informatiques	20232071	33 081 €	562 €

VENTILATION DE L'IS

	Avant IS	IS	Après IS
Résultat Courant	2 870 652	-667 552	2 203 100
Résultat Exceptionnel	-2 226	518	-1 708
Participation	-432 183	0	-432 183
IS	-667 034	667 034	0
Résultat Net			1 769 209

RESSOURCES DE L'ORGANISME

Origine des fonds	Montant 2024		Montant 2023	
	en K€	en %	en K€	en %
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	12 676	47,6%	12 729	51,5%
Etat, collectivités, étab. Pub.	4 999	18,8%	4 297	17,4%
Entreprises via Fongecif, FAF	7 925	29,8%	5 979	24,2%
Particuliers	31	0,1%	47	0,2%
Sous Total I	25 631	96,3%	23 052	93,3%
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances Européennes Etat Régions Autres collect. Territoriales	182	0,7%	910	3,7%
Sous Total II	182	0,7%	910	3,7%
III - Autres				
Autres organismes Formation Autres ressources	804	3,0%	752	3,0%
Sous Total III	804	3,0%	752	3,0%
Total des ressources	26 616	100,0%	24 714	100,0%
Activités hors Formation	2 861		2 730	
Total du CA	29 477		27 444	

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalités des actions	Montant 2024		Montant 2023	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes Perf. Professionnel & qualifiant Insertion sociale	26 616	100%	24 714	100%
TOTAL	26 616	100%	24 714	100%

CONVENTION DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Convention	Montant	Suivi d'exécution		
	Initial	Solde au début	Utilisation	Solde en fin
Néant				

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IB SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024
IB SA
1 place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IB SA

1 place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société IB SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de services :

- Personnes concernées :

La société NC3H S.A., NCHH S.A., Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A..

- Nature et objet :

Le conseil d'administration du 18 mai 2022 a autorisé les termes et conditions de la convention de prestations de services aux termes de laquelle il est prévu que la société NC3H S.A. rende aux sociétés NCHH S.A., Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A. des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

Paris La Défense, le 30 avril 2025

KPMG SA

Philippe CHERQUI

Associé

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IB SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
IB SA
1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IB SA

1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société IB SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IB SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

KPMG

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2025

KPMG SA



Philippe Cherqui

Associé

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

IB SA

Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024
IB SA
1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

IB SA

1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société,

En application de l'article L.821-10 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société ne possède pas le nombre minimum de 2 actionnaires requis dans les Sociétés Anonymes, conformément aux dispositions de l'article L.225-1 du Code de commerce

Paris la Défense, le 30 avril 2025

KPMG S.A.

Philippe Cherqui

Associé

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

IB SA

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
IB SA
1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

IB SA

1 place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Administratif et Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 751 610,75 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris la Défense, le 30 avril 2025

KPMG S.A.

Philippe Cherqui

Associé

Tour Atlantique
1, place de la Pyramide
La Défense 9
92911 Paris La Défense Cedex

+ 33 1 41 99 20 20

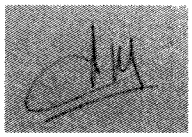
www.ib-formation.fr

Montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

751 610,75 €

Fait à Paris La Défense le 31 janvier 2025

Stéphane de PACHTERE
Directeur Administratif et Financier



IB, SA au capital de 400 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 333 928 190, dont le siège social est situé
Tour Atlantique, 1 place de la Pyramide 92911 Paris La Défense Cedex, France. Numéro de déclaration d'existence : 11 92 14 383 92 - Code NAF 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR 10 333 928 190

Envelope ID: FE0050A6-9AA3-4DD1-A16B-8F3684CEB1F7

IB
Société anonyme au capital de 400.000 €
Siège social : 1, place de la Pyramide – Tour Atlantique
La Défense 9 - 92911 PARIS LA DEFENSE CEDEX
333 928 190 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 18 juin 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit juin, à dix heures trente, les associés de la société IB, société anonyme au capital de 400.000 €, divisé en 5.000 actions de 80 € chacune, dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE, Tour Atlantique, 1 Place de la Pyramide, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société CEGOS sur la convocation qui leur en a été faite par le Conseil d'administration par courrier adressé aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire en entrant en séance.

Monsieur Benoît FELIX, Président du Conseil d'administration, préside l'assemblée.

Monsieur Thomas ALLEZY est désigné comme secrétaire par les membres du Bureau ainsi constitué.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés, possèdent l'intégralité des 5.000 actions émises par la société et que le quorum requis pour pouvoir délibérer valablement est atteint.

Le Président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe CHERQUI, représentant le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Approbation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Quitus aux administrateurs.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-40-1 du Code de Commerce. Approbation desdites conventions.

3. Affectation du résultat

4. Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la société,
- la copie des courriers de convocation adressée aux actionnaires,
- la copie des courriers de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Nouveau Code de Commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Docusign Envelope ID: FE0050A6-9AA3-4DD1-A16B-8F3684CEB1F7

Le Président déclare qu'ont été régulièrement adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et des deux rapports des Commissaires aux comptes puis met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
Conformément à l'article 223 quarter du C.G.I., l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 479.906 €.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 et L 225-40-1 du Code de commerce, prend acte qu'aucune opérations entrant dans le cadre de ces dispositions n'a été constatée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, conformément aux propositions du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.769.209 € comme suit :

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	€	1.769.209
Réserve légale	€	0
Report à nouveau antérieur	€	809.871
Bénéfice distribuable	€	2.579.080
Distribution d'un dividende de 515,816 € par action		2.579.080
Soit pour 5.000 actions	€	
Le solde	€	0
Etant affecté en report à nouveau.		
TOTAL	€	2.579.080

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît FELIX pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, tenue en 2031.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Emanuele CASTELLANI pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, tenue en 2031.

Cette résolution est adoptée

Le Président
Benoît FELIX

DocuSigned by:
Benoît Felix
010FB9436583440...

Le Secrétaire
Thomas ALLEZY

DocuSigned by:
Thomas ALLEZY
B42B1BE983B0478...

IB
Société anonyme au capital de 400.000 €
Siège social : 1, place de la Pyramide – Tour Atlantique
La Défense 9 - 92911 PARIS LA DEFENSE CEDEX
333 928 190 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 juin 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Quitus aux administrateurs.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-40-1 du Code de Commerce. Approbation desdites conventions.

3. Affectation du résultat

4. Questions diverses.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
Conformément à l'article 223 quarter du C.G.I., l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 479.906 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 et L 225-40-1 du Code de commerce, prend acte qu'aucune opérations entrant dans le cadre de ces dispositions n'a été constatée au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, conformément aux propositions du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.769.209 € comme suit :

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	€	1.769.209
Réserve légale	€	0
Report à nouveau antérieur	€	809.871
Bénéfice distribuable	€	2.579.080
Distribution d'un dividende de 515,816 € par action		2.579.080
Soit pour 5.000 actions	€	
Le solde	€	0
Etant affecté en report à nouveau.		
TOTAL	€	2.579.080

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît FELIX pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, tenue en 2031.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Emanuele CASTELLANI pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, tenue en 2031.

IB
Société anonyme au capital de 400.000 €
Siège social : 1, place de la Pyramide – Tour Atlantique
La Défense 9 - 92911 PARIS LA DEFENSE CEDEX
333 928 190 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et vous demander d'affecter le résultat de l'exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 29.477.459 € contre 27.444.435 € en 2023.

Le résultat net est un bénéfice de 1.769.209 €, contre un bénéfice net de 1.010.551 € au titre de l'exercice précédent. Ce résultat se décompose comme suit :

- un résultat d'exploitation de 2.860.815 € contre 1.612.365 € en 2023 ;
- un résultat financier de 9.837 € contre – 13.297 € en 2023 ;
- un résultat exceptionnel de – 2.226 € contre - 4.353 € en 2023.

Pour cette année, les résultats permettent de verser un intéressement aux salariés (342.342 €) et de provisionner une réserve de participation (432.183 €).

II – CAPITAL SOCIAL – ACTIONNARIAT – EFFECTIF SALARIE

Le capital social n'a pas été modifié depuis la dernière assemblée générale. Il s'élève à 400.000 €.

L'actionnariat d'Ib est détenu à 100 % par CEGOS SA.

Au 31 décembre 2024, l'effectif salarié était de 125 collaborateurs

Notons qu'il n'y a pas de délégation de pouvoirs en cours.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	€	1.769.209
Réserve légale	€	0
Report à nouveau antérieur	€	809.871
Bénéfice distribuable	€	2.579.080
Distribution d'un dividende de 515,816 € par action		2.579.080
Soit pour 5.000 actions	€	
Le solde	€	0
Etant affecté en report à nouveau.		
TOTAL	€	2.579.080

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice 2021 un dividende de 1.183.000 € a été versé, qu'au titre de l'exercice 2022 un dividende de 800.000 € a été versé et qu'au titre de l'exercice 2023 un dividende de 2.000.000 € a été versé.

IV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODES D'EVALUATION DES BIENS

Dans les comptes qui vous sont soumis, figurent des dépenses non déductibles fiscalement pour un total de 479.906 € concernant notamment des amortissements excédentaires pour un montant de 24.616 € et la taxe sur les voitures particulières de sociétés pour un montant de10.275 €.

Le mode de présentation des comptes et les méthodes d'évaluation des biens n'ont subi aucun changement par rapport à l'exercice précédent.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2025, les actions continueront à être portées sur le renforcement de l'organisation, sur nos infrastructures et sur les actions commerciales concernant les Grands comptes et les clients intermédiaires, ainsi que la collaboration avec CEGOS et le déploiement des marchés UGAP et RESAH.

VI –FAITS MARQUANTS

Pas de faits significatifs.

VII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Pas d'évènement important survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII – SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2024, il n'y a plus d'endettement bancaire.

Le compte courant CEGOS SA s'élève à 677.179 € (débiteur)
Le compte courant d'intégration fiscale NC3H s'élève à 317.566 € (créditeur)

IX - ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas réalisé de dépenses dans ce domaine.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES

A la date de la clôture de l'exercice écoulé, les salariés de notre société ne détenaient aucune action IB.

XI – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L225-38 nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à ces conventions.

XII –GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des articles L 225-37-2 à L 225-37-5 du Code de commerce nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

1- Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2024 :

Benoît FELIX
Président

- Président de NCP3B
- Administrateur de NC3I
- Président de NC3H
- Président de CEGOS MANAGEMENT COMPANY
- Président de NCPBB SAS
- Président de NCHH SAS
- Président du Directoire de CEGOS SA
- Président Directeur Général de CEGOS IDET INTERNATIONAL
- Président de Groupe Cimes
- Administrateur et Trésorier de CEGOS ASSOCIATION
- Administrateur de CEGOS UK
- Administrateur de CEGOS APAC
- Administrateur de CRESCIMENTUM
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur de TEA CEGOS Espagne
- Gérant de CEGOC Portugal
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Gérant de SCI Felix Invest
- Gérant de SCI COJAC

Emanuele CASTELLANI

- Administrateur de NCP3B
- Administrateur de NC3H
- Administrateur de NC3I
- Gérant de CEGOS Italie
- Gérant de CEGOS APAC
- Administrateur de CRESCIMENTUM
- Administrateur de CEGOS IDET INTERNATIONAL
- Administrateur de CEGOS Association
- Administrateur de IB

Guillaume HUOT

- Administrateur et Directeur Général de NCP3B

- Président de NC3I
- Administrateur et Directeur Général de NC3H
- Administrateur et Directeur Général de NC3I
- Administrateur et Vice-Président de NCHH
- Membre du Directoire de CEGOS SA
- Président de NCII
- Administrateur et Vice-Président de NCPBB
- Administrateur de CEGOS Idet International
- Administrateur de CEGOS ASSOCIATION
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur à l'ISQ OPQF
- Administrateur à la Fédération de la Formation Professionnelle

Magali CHEDAILLE
Directrice Générale

- Administrateur de NCP3B SAS
- Administrateur de NC3H SAS

2- Liste des conventions entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce

Aucune convention entrant dans les dispositions de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice

3- délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Aucune délégation de cette nature n'est en cours.

4- Modalité d'exercice de la Direction générale (article L 225-51-1 du Code de commerce)

La direction générale de la société est assumée par Mme Magali CHEDAILLE, Directrice générale, nommé par le conseil d'administration le 5 juillet 2021.

XIII - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE

Aucune opération de cette nature n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

XIV - ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Notre société ne détient pas de filiale.

XV - REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Notre société n'est pas partie à une participation croisée.

XVI - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

XVII – INFORMATION SUR LES DELAIS DE REGLEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D441-I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441-I 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	113					40	0					642
Montant total des factures concernées (TTC)	355 871	0	58 398	960	24 971	84 328	0	1 135 289	145 360	27 228	5 247	1 313 124
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0%	3%	0%	0%	0%	4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures	120					55 476,57	2					3 924,00

Le Conseil d'Administration

IB S.A

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 2020 – 2024

EN EUROS

	2020	2021	2022	2023	2024
1 – Capitaux en Fin d'exercice					
Capital Social	400.000	400.000	400.000	400.000	400.000
Prime de fusion	124.068	124.068	124.068	124.068	124.068
Réserves	394.444	394.444	394.444	394.444	394.444
Report à nouveau et résultat	1.778.799	2.962.086	2.599.319	2.809.871	2.579.080
Nombre d'actions existantes	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
2 – Opérations et Résultats					
Chiffre d'Affaires HT	19.542.203	26.829.422	26.438.930	27.444.435	29.477.459
Résultat Net	-940.884	1.183.287	820.234	1.010.551	1.769.209
Dividendes versés	0	450.000	1.183.000	800.000	2.000.00
3 – Résultat par action					
Résultat Net par action	-188,18	236,60	164,05	202,11	353.84
4 – Salaires					
Masse Salariale brute chargée	6.506.286	8.191.285	7.877.253	8.307.217	8.179.699